MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat :

Type de contrat : Créance Demi-Pension/Internat/Autres,

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez AGENT COMP LYCEE VICTOR HUGO à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de AGENT COMP LYCEE VICTOR HUGO.
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans ta convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée : - dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA
FR 23 ESD 567337

NOM ET PRENOM DE LELEVE

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER	DESIGNATION DU CREANCIER
Nom : Adresse : Code postal : Ville :	Nom : AGENT COMP LYCEE VICTOR HUGO Adresse. 16 rue de la défense passive BP 5132 Code postal : 14070 Ville : CAEN Pays : FRANCE

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN) IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

Type de paiement : Paiement récurrent/répétitif ☒ Paiement ponctuel

Signé à,

Le (JJ/MM/AAAA) :

Signature

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT)

Nom du tiers débiteur .

JOINDRE UN RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE de votre compte courant (au format IBAN BIC)

Rappel :

En signant ce mandat,j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par AGENT COMP LYCEE VICTOR HUGO, En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je règlerai le différend directement avec AGENT COMP LY CEE VICTOR HUGO,

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n t être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client, Elles pourront donner lieu à l'exercice. par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n' 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.